

LA FEUILLE D'ORME

Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°29 automne 2015

L'éditorial du maire

Cet été au mois d'août, 2 lois importantes ont été définitivement adoptées, la loi Macron (loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) et la loi N.O.T.R.E. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La seconde nous concerne au niveau de notre communauté de communes car elle impose que celle-ci soit composée d'au moins 15 000 habitants à partir du 1^{er} janvier 2017. Actuellement la Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine comporte 12 300 habitants donc 2 solutions s'imposent: soit la comcom intègre une autre structure telle l'agglomération de Saumur, soit de nouvelles communes viennent compléter l'effectif de la comcom pour atteindre le seuil de 15 000 habitants. Des pourparlers sont actuellement en cours avec le gennois et le vihiersois pour cerner les différentes possibilités.

Dans un deuxième temps, afin de garder un maximum d'influence dans cette entité de plus en plus importante, une solution pourrait s'imposer: le regroupement de notre commune avec des municipalités avoisinantes afin de créer une commune nouvelle. C'est pourquoi, j'ai décidé de lancer avec l'assentiment du Conseil Municipal une consultation auprès des ulmois estimant que tout un chacun doit être en mesure de s'exprimer sur un projet pouvant impacter son environnement et sa qualité de vie pour toujours.

Cette consultation n'est pas un référendum politique basé sur la liste électorale mais concerne uniquement les habitants (propriétaires et locataires) résidant au minimum 6 mois par an aux Ulmes dans la limite de 2 voix (le résidant et son conjoint ou compagnon) par foyer.

Pour vous exprimer, vous devez vous présenter au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture et utiliser les coupons réponses fournis avec le bulletin municipal.

Chacun émargera avant de déposer son coupon réponse dans l'urne prévue à cet effet.

Pour toutes précisions ou incompréhensions n'hésitez pas à contacter la mairie ☎ : 02.41.67.00.40. En cas de fermeture du secrétariat, laissez un message, nous vous rappellerons.

La période de consultation s'étendra du lundi 21 septembre au samedi 03 octobre (permanence de 14H à 16H pour ce dernier jour).

Bonne rentrée à tous

Didier GUILLAUME

Le point sur l'Etat Civil cet été

- Un mariage a été célébré
Entre Mme Angélique PILLIER et M. Louis ROMAIN le 27 juin

- Un ulmois nous a quitté
Monsieur Robert COULETEL, décédé le 04 septembre à l'âge de 86 ans.

Madame COULETEL Marcelle, ses enfants, ses petits enfants, profondément touchés par les marques d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de Robert COULETEL, vous remercient sincèrement d'avoir partagé leur peine dans ces moments si difficiles

Trombinoscope de l'école des Trois Ormes

Suite au départ en retraite de Mme COUERRE nous sommes heureux d'accueillir Mme SETTINI Catherine, nouvelle institutrice de la grande section maternelle.



Dates à retenir

- Soirée « Fouées » du Comité des Fêtes le samedi 14 novembre, à la salle de la Maligny.
Réservations auprès de M. Jean-Pierre PORTIER ☎ : 02.41.67.06.23.
- Finale de boule fort du "Challenge des couple" aux Amis Réunis le samedi 24 octobre à 16H.
- Concert de l'orchestre SIROCCO le weekend du 29 novembre à la salle de la Maligny (gratuit)
- Concours de belote de la Société le samedi 05 décembre, à la salle du Mousseau
- Réveillon du Comité des Fêtes le mercredi 31 décembre à la salle de la Maligny.

Informations diverses

➤ Lutte contre les rongeurs commensaux (rats et souris)

Une campagne de dératisation aura lieu sur le territoire de la commune au mois de novembre.

Tous les ulmois qui ne l'ont pas encore fait, sont invités à adhérer au GDON (**G**roupement de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles) communal pour participer à cette lutte collective. Ils pourront retirer le raticide auprès de Jean-Luc BAZANTE (agent technique communal).

Il leur sera demandé la somme symbolique d'1€ (raticide gratuit) pour leur adhésion.

Les réalisations effectuées cet été

- ❖ Rampes d'accès handicapé à l'école et au salon de coiffure.



La commune vend du vieux mobilier scolaire

Un bureau écolier 2 places 6-10 ans Vendu dans l'état 40€ Contacter la mairie	Une photo d'un bureau écolier en bois clair, avec deux places et des chaises intégrées.	Un bureau écolier 2 places 6-10 ans Vendu dans l'état 30€ Contacter la mairie	Une photo d'un bureau écolier en bois clair, avec deux places et des chaises intégrées.
--	---	--	---

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 17H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (Adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@orange.fr - Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

MEFIEZ VOUS DES DEMARCHAGES ABUSIFS

L'ADEME, le réseau des Espaces INFO-ENERGIE des pays de la Loire, l'UFC Que Choisir, la DDPP réitèrent leur mise en garde



De nombreuses démarches abusives ont été recensées pour la vente d'équipements de production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) et d'audits énergétiques.

Nos conseils : avant de décider d'un investissement de plusieurs milliers d'euros, il faut comparer. Ne signez jamais une commande sous la pression d'un commercial, ne vous contentez pas d'une seule offre, **prenez toujours le temps de demander plusieurs devis** et comparez-les avant de prendre une décision. En cas de doute n'hésitez pas à contacter un organisme public neutre et indépendant (Espace INFO-ENERGIE, association de défense du consommateur...)

Vos droits : Votre premier droit est celui de refuser même si le commercial paraît amical. Vous disposez également d'un **délai de rétractation de 14 jours** après la date de signature du bon de commande démarchage à domicile. Pour tout recours juridiques, contactez une association de consommateurs agréée ou la direction départementale de la protection de la population (DDPP).

Techniques de démarchage : la société prétend être en partenariat avec l'ADEME, EDF ou une autre enseigne connue et rassurante pour un particulier. La société prétend l'application d'une loi récente.

Le diagnostic énergétique est obligatoire **uniquement** en cas de vente d'un bien ou de sa location. L'État met en place des aides financières incitatives à la rénovation énergétique des logements mais rien n'est obligatoire. Pour plus de renseignements concernant les questions juridiques, contactez l'ADIL.

Contacts en Maine-et-Loire :

Espace INFO-ENERGIE : 312 av. René Gasnier, Angers - ☎ : 02 41 18 01 08

UFC Que Choisir : 32 av. de Chanzy, Angers - ☎ : 02 41 88 56 42

DDPP : 15 bis rue Dupetit-Thouars - ☎ : 02 41 79 68 30

ADIL : 312 av. René Gasnier, Angers - ☎ : 02 41 81 89 40

Transport à la demande

Le nouveau « Concept Car »
Anjoubus Transport à la demande (TAD)
Bassin de Doué-La-Fontaine / Gennes



Le service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre :

- vers les communes de Doué-La-Fontaine et Gennes,
- vers une ligne du réseau Anjoubus ou TER,
- vers la gare SNCF des Rosiers-sur-Loire ou de Saint-Mathurin-sur-Loire. (Pour les départs de TER à partir de 6h55, et les arrivées jusqu'à 19h05)

Ce service fonctionne du lundi au vendredi entre 7 h (1^{ère} prise en charge) et 19 h (dernière dépose).

Pour cela, **il suffit d'appeler le 02 41 814 814**, et de réserver votre trajet (aller et/ou retour) au minimum la veille pour le lendemain. Le véhicule Anjoubus passe vous chercher à l'arrêt « Anjoubus à la demande » le plus proche de chez vous. Pour les personnes à mobilité réduite, le TAD effectue une prise en charge à domicile. Chaque commune du bassin dispose d'un ou plusieurs arrêts.

Les communes concernées par le transport à la demande sont :

Coutures, Le Thoureil, St Georges des 7 Voies, Grezillé, Gennes, Chênehutte-Trèves-Cunault, Louerre, Noyant-La-Plaine, Ambillou-Château, Denezé-sous-Doué, Meigné, Les Ulmes, Forges, Louresse-Rochemenier, St Georges sur Layon, Montfort, Concourson sur Layon, Les Verchers sur Layon, Doué-la-Fontaine, Chemellier, Brigné.

Depuis l'une de ces communes, vous pouvez utiliser Anjoubus à la demande pour seulement **2,5 euros le trajet à l'unité** (tarifs encore plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements).

Renseignements et réservations : Anjoubus services, du lundi au vendredi de 8h45 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, ☎ : 02 41 814 814.

Plus d'informations sur www.anjoubus.fr

Une plante tueuse de frelons asiatiques découverte à Nantes

Le Jardin des plantes de Nantes a découvert que la plante carnivore "Sarracenia" piège les frelons asiatiques mais ni les abeilles ni les guêpes

Des plantes carnivores capables d'attirer et de tuer en quantité des frelons asiatiques ? C'est ce qu'a mis au jour le Jardin des plantes de Nantes, une découverte qui intéresse les scientifiques à la recherche d'une arme de destruction massive de cet insecte, fléau des apiculteurs.

En ouvrant au hasard l'une des feuilles au capuchon pourpre de la plante carnivore "Sarracenia", Romaric Perrocheau, directeur du Jardin des plantes, s'exclame : "Là, c'est du frelon asiatique ! Il est vraiment bien gros, légèrement orangé. La plante, on voit qu'elle n'arrive pas à digérer l'aile", décrit-il.

Attiré par le nectar et les phéromones situés sur la lèvre de la plante, le frelon à pattes jaunes a plongé dans le long tube de la feuille, puis a "perdu pied, glissé dans le toboggan, est resté piégé au fond où il a été mangé par des sucs digestifs", explique Romaric Perrocheau.



Trois frelons asiatiques par plante

Si ces plantes carnivores sont installées depuis 2010 dans une tourbière d'environ 30 m² du Jardin des plantes, ce n'est qu'à l'automne dernier qu'un jardinier botaniste, Christian Besson, s'est rendu compte que les frelons asiatiques étaient attirés par les sarracénies, en les trouvant "assez facilement dans les urnes" (les feuilles, ndlr) lors de visites au public.

Étonné de cette découverte, Romaric Perrocheau décide d'étudier avec un entomologiste du Muséum d'Histoire Naturelle le contenu de 200 urnes. Chacune contient "en moyenne trois frelons asiatiques et trois mouches, mais aucune guêpe, aucune abeille, aucun frelon européen", affirme le directeur du Jardin des plantes. Ces plantes carnivores, originaires d'Amérique du Nord et qui n'ont donc "jamais vu de frelons avant", ont "inventé un piège très sélectif", se réjouit-il.

Quel impact pour cette découverte ?

On est loin d'éradiquer les frelons asiatiques", chaque "Sarracénia" contenant "dix à quinze urnes et pouvant attirer jusqu'à 50 insectes. Dans un nid de frelons, c'est 4 000 individus", souligne Romaric Perrocheau.

"La découverte est intéressante, mais on ne sait pas pour l'instant si c'est une découverte majeure ou mineure", tempère aussi Éric Darrouzet, enseignant-chercheur à l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) de l'Université de Tours, qui coordonne depuis 2011 des projets de recherche sur le frelon asiatique.

Contacté par le Jardin des Plantes, le biologiste et son équipe sont "en train d'examiner les molécules libérées dans l'atmosphère par la plante pour voir quelles odeurs attirent le frelon (...). Capturer ces molécules et les identifier au niveau chimique n'est pas un travail simple et peut prendre une semaine ou un an".

Eric Darrouzet "espère" trouver dans la plante "une super molécule attractive" qui pourrait être utilisée comme "appât" pour le prototype inédit de piège 100% sélectif qu'il teste actuellement à Tours et qui devrait être commercialisé dès 2016.

Encore aucun moyen d'éradication

Observé pour la première fois en 2004 dans le Lot-et-Garonne, le "Vespa velutina nigrithorax", originaire de la région de Shanghai (Chine), a colonisé depuis plus de 70% du territoire national, et a essaimé aussi "dans le nord du Portugal, en Espagne, en Italie, en Allemagne et en Belgique".

Ce prédateur, qui attaque tous les autres insectes, les ruches, mais aussi l'homme, est "capable de construire son nid n'importe où, dans des cavités souterraines, des buissons, au sommet d'arbres de plus de 30m de haut, etc. On ne sait pas encore repérer les nids et les détruire", ce qui explique en partie sa croissance exponentielle, poursuit Eric Darrouzet.

En attendant l'avancée des recherches scientifiques, la Sarracénia, facile à cultiver et ne présentant "aucun risque de propagation dans la nature", peut être installée "sur des zones de protection, près des ruches", note le directeur du Jardin des Plantes.

